


Dispositifs d'État :

Mesures en faveur des entreprises employant des apprentis

Mesure	Bénéficiaires	Conditions	Montant
Aide unique versée à l'employeur par l'État	Entreprises de moins de 250 salariés qui concluent un contrat en apprentissage	Contrat en apprentissage depuis le 1 ^{er} janvier 2019, pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac	1 ^{re} année d'exécution du contrat :4125 € max 2 ^e année d'exécution du contrat :2000 € max 3 ^e année d'exécution du contrat :1200 € max
Projet : Remplacement temporaire par une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Entreprises de moins de 250 salariés</i> • <i>Entreprises de plus 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret (seuil annoncé de 5% d'alternants).</i> 	Contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle (bac + 3 – niveau 6 du RNCP)	1 ^{re} année d'exécution du contrat :5000 € pour un apprenti de moins de 18 ans ; Ou 8000 € pour un apprenti majeur 2 ^e année d'exécution du contrat=2000 € max 3 ^e année d'exécution du contrat= 1200 € max

Mesures en faveur des CFA et des apprentis



Mesure	Bénéficiaires	Conditions	Montant
Frais annexes au contrat d'apprentissage	CFA	Prise en charge des frais annexes au contrat d'apprentissage par l'Opco Mobilités dès lors qu'ils sont financés par les CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'hébergement des apprentis : 6 € HT / nuitée Frais de restauration : 3 € HT / repas Frais de 1er équipement : prise en charge dans la limite d'un plafond de 500 € HT par apprenti Frais de mobilité : mobilité européenne : forfait de 1200 € HT par mobilité; mobilité internationale : forfait de 1500 € HT par mobilité



Mesures en faveur des jeunes de moins de 25 ans









Mesure	Bénéficiaires	Conditions	Montant
Aide exceptionnelle de solidarité liée à l'urgence sanitaire aux jeunes de moins de vingt-cinq ans les plus précaires	Jeunes et apprentis de moins de 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> Condition d'âge : moins de 25 ans ; Condition liée au versement d'une aide personnelle au logement au titre du mois d'avril du mois d'avril ou de mai 2020 Aide exceptionnelle versée par les caisses d'allocations familiales L'aide exceptionnelle de solidarité est également accordée au foyer dans lequel le conjoint, le concubin ou le partenaire de pacte civil de solidarité du bénéficiaire de l'aide personnelle au logement remplit la condition d'âge prévue et ne fait pas l'objet de toute exclusion du dispositif. Une seule aide est due par foyer. 	200 €

Dispositifs complémentaires dans la branche des Services de l'Automobile :

Mesures en faveur des « jeunes »

Mesure	Bénéficiaires	Conditions	Montant
Prime d'intégration (CCN, art. 1.22 a) et b)	Apprentis et salariés en contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Versée par l'entreprise au salarié, quel que soit l'effectif de l'entreprise, En cas d'embauche en CDI par l'entreprise formatrice (à l'issue du contrat en alternance ou du CDD qui a immédiatement suivi le contrat en alternance), Et si le salarié a obtenu une certification égale ou supérieure à l'échelon 6 (Mention Complémentaire et plus), 	50% du salaire de base
Aide au permis de conduire 	Apprentis	<ul style="list-style-type: none"> Versée par IRP AUTO, À partir de la 2^{ème} année de formation du contrat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Permis moto : aide forfaitaire d'un montant de 300 €, Permis auto : aide forfaitaire d'un montant de 500 € (cumulable avec l'aide d'État forfaitaire de 500 €), Permis poids lourds : aide de 1 000 € pour les apprentis en formation de CQP Technicien expert après-vente (véhicules utilitaires industriels) et Dépanneur-remorqueur.
Aide de rentrée 	Apprentis	<ul style="list-style-type: none"> Versée par IRP AUTO, Pour les apprentis de moins de 27 ans en 1^{ère} année de contrat, qui préparent un CAP, un BAC professionnel, un Brevet professionnel ou un BTS, Pour les apprentis ayant un quotient familial inférieur à 646 € (quotient familial = montant du revenu imposable divisé par 12 mois et par le nombre de parts fiscales), Demande formulée avant le 15 décembre. 	Montant forfaitaire de l'aide en fonction du niveau d'étude suivi : <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} année de CAP = 300 € 1^{ère} année de Bac pro ou Brevet professionnel = 150€ 1^{ère} année de BTS = 150 €.

Mesure	Bénéficiaires	Conditions	Montant
Aides aux loisirs			
Vacances 	Apprentis	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs négociés par IRP AUTO et participation par IRP auto Prise en charge par IRP AUTO pour un séjour de 2 à 15 jours maximum dans un Centre UCPA Attribuée une fois par an (entre le 1^{er} décembre et le 30 novembre de l'année suivante) 	Tarifs négociés jusqu'à 60 % de réduction et participation à hauteur de 53 % du montant de séjour, Prise en charge à hauteur de 70% du séjour
Spectacle 		Participation d'IRP AUTO au prix du billet de spectacle (concerts, spectacles)	Participation à 50 % du prix du billet de spectacle dans la limite de 60 €

Recrutement, attractivité des métiers et digitalisation	Descriptif de l'action mise en œuvre au bénéfice des jeunes
<p>Bourse à l'emploi</p> <p>Monjobauto.fr</p>  	<p>Outil pratique et intuitif pour faciliter une recherche d'emploi grâce à la plateforme proposée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités. Entièrement gratuit et dédié aux métiers des services de l'automobile, de la moto, du camion et du cycle, la plateforme permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en ligne son CV, • Rechercher des opportunités d'emploi sur toute la France, • Rechercher des organismes de formation.
<p>Site internet :</p> <p>https://www.metiers-services-auto.com</p> 	<p>Site internet développé par l'ANFA permettant de découvrir les métiers de la Branche des Services de l'Automobile</p>
<p>Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité</p>   	<p>Organismes de formation (CFA et lycées professionnels) et entreprises se mobilisent en ouvrant leurs portes et organisent de nombreux événements : journées portes ouvertes avec pratique des gestes métiers, ateliers d'immersion « vis ma vie d'apprenti », visites d'entreprises et de concessions, job dating, etc.</p> <p>Partout en France, des collégiens, des familles, le grand public peut se déplacer sur les événements, pour découvrir la diversité des métiers du secteur et des formations qui y mènent.</p> <p>La 5^{ème} semaine des Services de l'Automobile s'est déroulée en février 2020.</p>
<p>Plateforme numérique digitale</p> 	<p>Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'ANFA a mis en place une plateforme numérique Formation digitale, regroupant différentes solutions et bonnes pratiques pour créer des séquences pédagogiques à distance au bénéfice des alternants.</p>
<p>Application Play and Learn Services auto</p> 	<p>Créée par l'ANFA en coopération avec la société Sparted, la faculté des métiers de l'Essonne, le CFA AMI, le CFA Philippe Charbonneaux et IRP Auto, cette application permet aux apprenants de tester leurs connaissances sur les gestes sanitaires à adopter pour réduire la propagation du Covid-19. Ludo-éducative, l'application se compose d'une série de mini-jeux et offre aux trois premiers gagnants un baptême en voiture de sport.</p>